



Circulaire 7409

du 19/12/2019

Appels à projets dans le cadre du décret du 13 mars 2009 relatif à la transmission de la mémoire, en lien avec la commémoration du 75ème anniversaire de la fin de la Seconde Guerre mondiale et de la libération des camps.

La « Fédération Wallonie-Bruxelles » est l'appellation désignant usuellement la « Communauté française » visée à l'article 2 de la Constitution.

Type de circulaire	circulaire informative
Validité	à partir du 19/12/2019
Documents à renvoyer	oui, pour le 11/02/2020

Information succincte	Appel à projets pour la commémoration du 75ème anniversaire de la fin de la Seconde Guerre mondiale et de la libération des camps.
-----------------------	--

Mots-clés	Projets Mémoire Fin Seconde Guerre mondiale Libération des camps
-----------	--

Etablissements et pouvoirs organisateurs concernés

Réseaux d'enseignement	Unités d'enseignement	
Wallonie-Bruxelles Enseignement Ens. officiel subventionné Ens. libre subventionné Libre confessionnel Libre non confessionnel	Primaire ordinaire Secondaire ordinaire Secondaire en alternance (CEFA)	Ecoles supérieures des Arts Hautes Ecoles Universités
	Primaire spécialisé Secondaire spécialisé	
	Secondaire artistique à horaire réduit	
	Promotion sociale secondaire Promotion sociale secondaire en alternance Promotion sociale supérieur Promotion sociale secondaire spécialisé	

Groupes de destinataires également informés

<p>A tous les membres des groupes suivants :</p> <ul style="list-style-type: none"> Les services de l'inspection (pour leurs unités respectives) Les pouvoirs organisateurs (pour leurs unités et réseaux respectifs) Les organes de représentation et de coordination de PO (pour leurs unités et réseaux respectifs) Les cabinets ministériels en charge de l'enseignement (pour leurs unités respectives) <p>Aux membres des groupes suivants, pour autant qu'ils soient inscrits au système de distribution :</p> <ul style="list-style-type: none"> Les organisations syndicales Les organisations représentatives des associations de parents

Signataire(s)

Autre administration générale : Secrétariat général, M. Frédéric Delcor, Secrétaire général

Personne(s) de contact concernant la mise en application de la circulaire

Nom, prénom	SG + DG + Service	Téléphone et email
Plumet Philippe	Secrétariat général, DGCA, SGPCPT, Cellule Démocratie ou barbarie	02/690.83.52 philippe.plumet@cfwb.be
Monin Yves	Secrétariat général, DGCA, SGPCPT, Cellule Démocratie ou barbarie	02/690.83.54 yves.monin@cfwb.be
Sanchez Lopez Belen	Secrétariat général, DGCA, SGPCPT, Cellule Démocratie ou barbarie	02/690.83.53 belen.sanchezlopez@cfwb.be

Madame, Monsieur,

La connaissance du passé constitue une pierre angulaire de la construction du futur. Il est primordial de fournir les outils aux générations futures pour qu'elles puissent décrypter le monde dans lequel elles vivent.

Dans ce cadre, les transformations induites par la Seconde Guerre mondiale et ses conséquences ont exercé une influence notable et durable sur l'évolution de notre société.

En même temps, on commémore le 75^{ème} anniversaire de la libération des camps nazis. La connaissance des caractéristiques et des mécanismes de l'univers concentrationnaire et d'extermination nazi ainsi que l'idéologie qui a mené à cette négation de la personne humaine, allant jusqu'à son extermination, est un élément essentiel dans la sensibilisation et l'éducation des citoyens d'aujourd'hui.

Il importe dès lors de sensibiliser les jeunes générations et le grand public à ces moments fondateurs de notre passé, au travers d'actions spécifiques comme celles initiées dans le cadre de ces appels à projets :

- Article 15 : le recueil, la valorisation, l'exploitation ou la préservation de témoignages ;
- Article 16 :
 - Visites de lieux de mémoire. Le contenu proposé devra inclure obligatoirement un lieu situé sur le territoire de la région de langue française ou de la région bilingue de Bruxelles-capitale.
 - Séminaires : organisation de séminaires à l'intention des enseignants sur les thématiques spécifiques de l'appel.
- Article 17 : réalisation de productions pouvant notamment revêtir les formes suivantes : dossiers pédagogiques, expositions, représentation théâtrale, production audio-visuelle, publication, activités de sensibilisation et d'information.

Dans tous les cas, ces productions devront comporter obligatoirement un volet pédagogique exploitable en milieu scolaire et/ou par le secteur associatif.

En lien avec l'objet du décret les dossiers traiteront obligatoirement de l'une des deux thématiques suivantes :

- **Le 75^{ème} anniversaire de la fin de la Seconde Guerre mondiale. La fin du conflit et « la sortie de guerre » en Belgique et les conséquences (en Belgique et au niveau international) du conflit.**
- **Le 75^{ème} anniversaire de la libération des camps. Les projets porteront notamment sur la libération des camps ainsi que sur le retour des survivants et leur réinsertion. Ils peuvent porter également sur la question du témoignage et de sa réception dans la société d'après-guerre ainsi que sur le processus de développement du**

travail tant d'histoire que de mémoire sur le système concentrationnaire et d'extermination nazi.

Seules les candidatures remises par des personnes morales sans but lucratif ou par des établissements scolaires organisés ou subventionnés par la Fédération Wallonie-Bruxelles sont recevables (art. 15, 16, 17 § 1^{er} du décret).

Un projet proposé par un établissement scolaire doit être approuvé par le chef d'établissement, s'inscrire dans une approche de l'apprentissage par compétences telles que définies dans les référentiels de base et être mené dans une optique pluridisciplinaire et idéalement interdisciplinaire.

Ces appels à projets sont ouverts du 20 décembre 2019 au 11 février 2020.

Les cahiers des charges de ces appels à projets est téléchargeable sur le site de la cellule de coordination pédagogique Démocratie ou barbarie et du Conseil de la transmission de la mémoire www.decretmemoire.cfwb.be.

La candidature doit être introduite en remplissant obligatoirement le formulaire électronique accessible sur les sites

www.decretmemoire.cfwb.be/ ou www.democratieoubarbarie.cfwb.be/

Pour plus d'informations :

Cellule de coordination pédagogique Démocratie ou barbarie
Ministère de la Fédération Wallonie -Bruxelles / Secrétariat général – Service d'appui

Boulevard Léopold II, 44

1080 Bruxelles

dob@cfwb.be

02 690 83 52/53/54

Je vous remercie de transmettre cette information aux membres de votre équipe pédagogique susceptibles d'être intéressés par ces appels à projets.

Le Secrétaire général,

Frédéric DELCOR